

Transmis le : 20 JUIN 2023

(Préfecture Foix)

Affiché le : 22 JUIN 2023

(Hôtel du Département Ariège)

DELIBERATION N°105 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour la Création et
l'Exploitation d'Ouvrages de Production d'Eau Brute en Ariège et
Haute Garonne

Réunion du 6 juin 2023 sous la Présidence de Monsieur BERDOU

Présents :

Jean-Christophe CID, Jean-Michel FABRE, Muriel FREYCHE, Loïc GOJARD, Nicole QUILLIEN,
Raymond BERDOU

Absents excusés :

Jérôme BLASQUEZ, Pascal BOUREAU, Gilbert HEBRARD

**Objet : ETUDE DE STABILITE DE LA TOUR DE PRISE AINSI QUE DE LA GALERIE - BARRAGE DE
FILHET**

Vu l'étude de dangers du barrage de Filhet réalisé en 2022

Considérant que Monsieur Fabre ne prend pas part ni au débat, ni au vote en tant que
président de la CACG

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'attribution du marché pour l'étude de Stabilité de la tour de prise
ainsi que de la galerie à l'entreprise CACG pour un montant de 18 960.00 € TTC
(Dix-huit mille neuf cent soixante euros)

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à remplir toutes les formalités utiles en vue de
l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Raymond BERDOU

REÇU LE :

21 JUIN 2023

SGCD FOIX